

**FICHE
CONTENU
INFORMATIF &
EXPLICATIF**

**QUELQUES COMPORTEMENTS PARENTAUX SOUHAITÉS PAR LES ÉCOLES –
LA MÉDIATION SCOLAIRE**

QUELQUES COMPORTEMENTS PARENTAUX SOUHAITÉS PAR LES ÉCOLES

- Veiller à la sécurité de son enfant (par exemple, en faisant en sorte qu'il soit accompagné par un adulte s'il est trop petit pour y aller tout seul).
- Signer le journal de classe et le bulletin de l'enfant.
- Participer aux fêtes organisées par l'école.
- Dialoguer avec les enseignants sur le parcours scolaire de son enfant, ses résultats, ses comportements...
- Prendre connaissance du règlement de l'école et le signer.
- Veiller à ce que son enfant respecte des règles du « bien vivre ensemble » à l'école.
- Être attentif aux difficultés rencontrées par son enfant à l'école. Chercher à comprendre d'où elles proviennent et voir avec lui, son (ses) professeur(s) et le Centre médical psychosocial ce que l'on peut faire pour l'aider à les surmonter.
- Laisser du temps à son enfant pour faire ses devoirs à la maison.
- S'il est difficile pour les parents d'aider leur enfant dans sa scolarité, voir s'il n'y a pas une école de devoirs à proximité.
- Veiller à ce que son enfant soit en forme pour aller à l'école (par exemple, qu'il dorme les heures nécessaires).
- Veiller à ce que son enfant dispose du matériel scolaire.
- Signaler à l'école que son enfant a contracté une maladie contagieuse.
- Veiller à ce que son enfant se présente à la visite médicale organisée par l'école.
- Justifier les absences et fournir un certificat médical à l'école si elles sont dues à une maladie ou un accident.

- Être attentif à certains changements brusques de comportement de son enfant car ils peuvent être le signe d'un mal-être (il ne mange plus, il dort mal, devient nerveux, ses résultats scolaires chutent, etc.)
- Encourager son enfant et le féliciter pour le travail qu'il fournit à l'école.
- Si vous l'on est en désaccord avec une décision prise par l'école, en discuter avec la direction et/ou le(s) professeur(s) avant de prendre définitivement position.
- Dans la mesure des possibilités, participer à la vie du comité des parents de l'école.

LA MÉDIATION SCOLAIRE

Les Services de la Médiation scolaire en Région wallonne ont pour mission de s'occuper des problèmes relationnels entre des élèves, entre des parents d'élèves et les membres du personnel, entre les membres du personnel et des élèves ou un groupe classe.

Les intervenants sont externes : les médiateurs couvrent une zone géographique déterminée et interviennent individuellement ou en groupe dans les établissements scolaires sans y être attachés.

Les services de la médiation interviennent à la demande de la direction, d'un enseignant, d'un éducateur, d'un élève et/ou de sa famille, d'un service extérieur (service d'accrochage scolaire, service de l'aide à la jeunesse...).

Coordonnées :

Wallonie - Thérèse LUCAS - Coordinatrice pédagogique - therese.lucas@cfwb.be

Tél: 02.690.83.69 - Gsm: 0473.94.64.55

Voir : <http://www.mediation-scolaire.be/>